



Appel d'Offres relatif à une installation de production d'électricité à partir de de l'énergie mécanique du vent implantée à terre

(Avis n°2021/S 146-386083 publié au JOUE le 30 juillet 2021)

« FET21 CR »

**Livret d'accueil du producteur d'électricité
d'origine éolien terrestre**

SOMMAIRE

Préambule

Présentation des acteurs

Parcours de contractualisation

Check-list des démarches

Questions - Réponses

Adresses utiles

Préambule

- ▶ Ce document s'adresse uniquement aux lauréats de l'appel d'offres « Installations de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, implantées à terre » (FET21).
- ▶ Ce document résume, sous une forme simplifiée, les étapes nécessaires à l'élaboration du contrat de complément de rémunération pour une installation lauréate de l'appel d'offres éolien terrestre, lancé par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) le 30 juillet 2021.
- ▶ Dans le cadre des missions de service public prévues par l'article L311-12 du code de l'énergie, EDF est tenue de conclure un contrat de complément de rémunération avec les lauréats retenus à l'issue de l'appel d'offres.

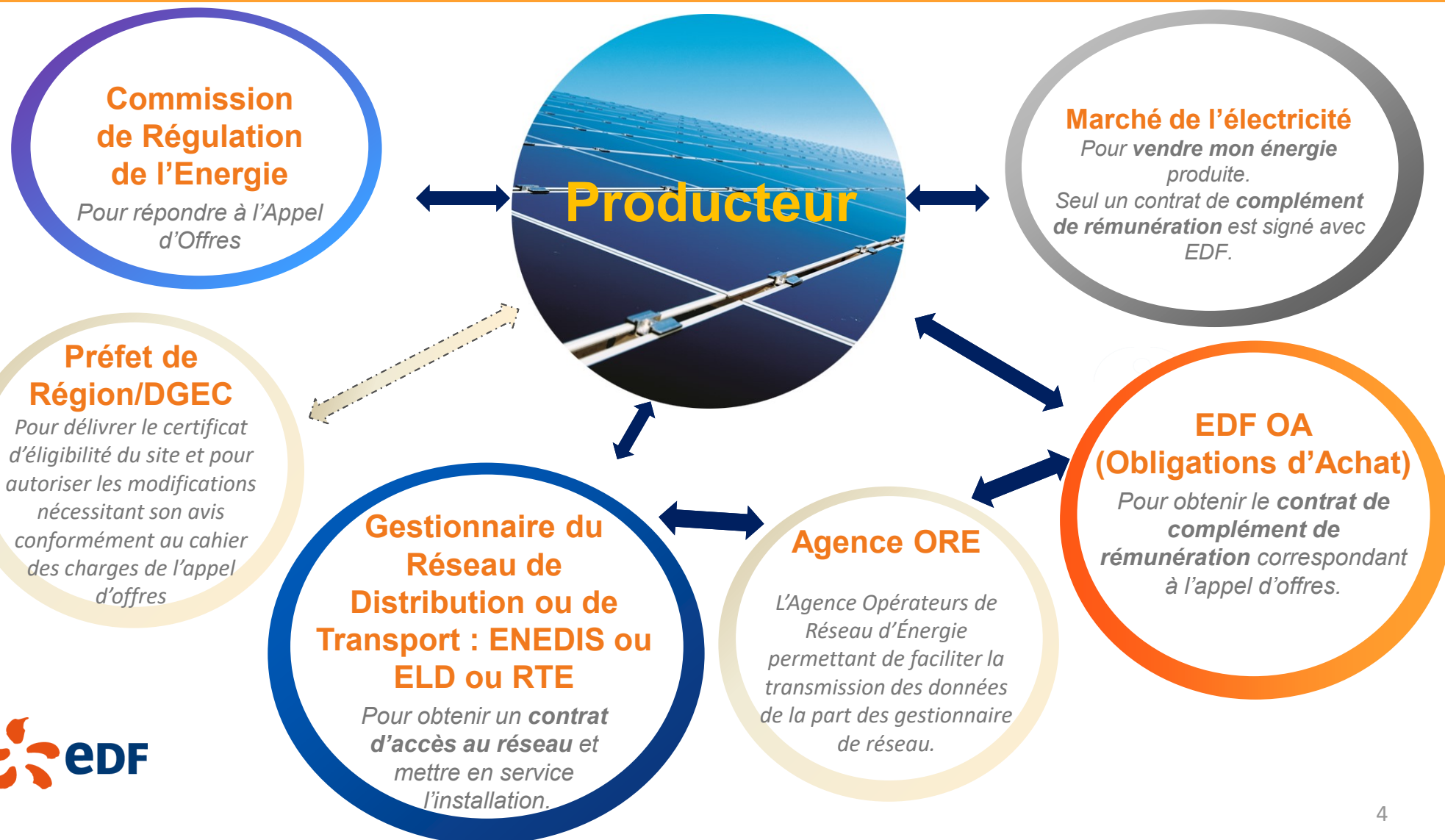


Ce livret ne saurait engager la responsabilité d'EDF quant aux obligations du producteur de s'assurer qu'il respecte le cadre législatif et réglementaire applicable à son installation.



Le lauréat s'engage à mettre en service et à exploiter une installation en tous points conforme aux stipulations du cahier des charges de l'appel d'offres et aux caractéristiques décrites dans son offre (seuls les écarts mentionnés dans l'appel d'offres sont tolérés).

Présentation des acteurs



Parcours de contractualisation

1 Demande de raccordement

J'effectue ma demande de raccordement auprès du gestionnaire de réseau dans un délai de 3 mois suivant la date de désignation (CF 6.1 du cahier des charges).

2 Demande de contrat

Au plus près de l'achèvement de mon installation, j'envoie ma demande de contrat à EDF OA accompagnée des pièces listées page 7.

3 Notification de la date projetée de prise d'effet

Je notifie à EDF OA la date projetée de prise d'effet de mon contrat en respectant les règles de préavis indiquées page 8.

4 Mise en service du raccordement

Je prends rendez-vous avec mon gestionnaire de réseau pour mettre en service le raccordement de mon installation au réseau.

5 Achèvement de l'installation et attestation de conformité

J'achève mon installation dans un délai de 36 mois à compter de la date de désignation. Je fais établir, par un organisme agréé, une attestation de conformité qui confirmera le respect du cahier des charges de l'appel d'offres éolien terrestre et la conformité de l'installation aux éléments mentionnés dans mon offre de candidature. Cette attestation de conformité est accompagnée de l'évaluation carbone, et le cas échéant, du certificat établi par un commissaire aux comptes ou par un expert.

6 Signature du contrat de complément de rémunération

Dans le cadre du processus de signature, EDF OA m'adresse mon contrat de complément de rémunération.

7 Facture et règlement

J'émet mes factures mensuellement, sur la base des données de facturation transmises par le gestionnaire de réseau via EDF OA selon les modalités définies aux conditions générales de mon contrat de complément de rémunération et les transmets à EDF OA. De plus, en début d'année civile, j'adresse à EDF OA la facture ou l'avoir de régularisation annuelle conformément aux dispositions des conditions générales de mon contrat.

Parcours de contractualisation : étape 1

1 Demande de raccordement

Je dépose auprès du gestionnaire de réseau auquel mon installation est raccordée (Enedis, GRD local ou RTE) une demande de raccordement au plus tard dans les trois mois suivant la notification de ma qualité de lauréat de l'appel d'offres.

La pose des compteurs permettant la mesure de la production et de l'injection au réseau est réalisée par le gestionnaire de réseau.

- Le gestionnaire de réseau m'envoie un accusé de réception sur lequel figure le numéro de mon futur Contrat d'Accès au Réseau Public de Distribution (CARD-I) dans le cas où j'injecte sur le Réseau Public de Distribution.
ou
- RTE m'envoie un accusé de réception sur lequel figure le numéro de mon futur Contrat d'Accès au Réseau de Transport (CART-I).



Je communique **immédiatement** ce numéro CARD-I / CART-I à l'agence EDF OA dont les coordonnées figurent page 16, en complétant le formulaire « Numéro de contrat d'accès au réseau », accompagné des avis de situation au répertoire SIRENE du siège social et de l'installation.

- ♦ Je poursuis la procédure de raccordement de mon installation avec le gestionnaire de réseau.
- ♦ J'achève mon installation dans les 36 mois à compter de la date de désignation. Dans le cas contraire, je me rapproche d'EDF OA afin de connaître les démarches à mettre en œuvre.



Je trouve mon GRD local à l'aide du lien suivant :

<http://listegr.d.adeef.fr>



Enedis : Gestionnaire du réseau public de distribution sur 95% du territoire métropolitain

RTE : Réseau de Transport d'Électricité

Cf. coordonnées page 16



Le formulaire est fourni avec le livret d'accueil.

Parcours de contractualisation : étape 2

2 Demande de contrat de complément de rémunération

Au plus près de l'achèvement de mon installation, j'envoie ma demande de contrat à EDF OA.

1. Je complète la « Demande de contrat »

2. Je joins les pièces suivantes :

- ✓ Ma **lettre de notification** de lauréat de l'appel d'offres,
- ✓ Lorsque mon installation est achevée, l'**Attestation de conformité** de l'installation au regard des caractéristiques déclarées dans le dossier de réponse à l'appel d'offres (6.5 du cahier des charges) accompagnée de l'**évaluation carbone** suivant la méthodologie définie à l'article 6.5 du cahier des charges,
- ✓ Le **relevé d'identité Bancaire** au nom du titulaire du contrat (daté, signé avec cachet de la société) accompagné du formulaire « Fiche d'identification du RIB » complété et signé,
- ✓ L'**avis de situation SIREN ou K-Bis** de la société et de l'installation,
- ✓ En cas d'engagement au financement collectif ou à la gouvernance partagée, le **certificat relatif au financement collectif ou à la gouvernance partagée**.
- ✓ La **copie du chapitre du contrat d'accès au réseau** concernant les dispositifs de comptage,
- ✓ Le cas échéant, la **convention de raccordement**,
- ✓ Le cas échéant, l'**autorisation du préfet ou du ministre** chargé de l'énergie en cas de modifications du projet autorisées au 5 du cahier des charges.

3. J'envoie à EDF OA ma demande de contrat et les pièces complémentaires par **courrier recommandé** avec accusé de réception ou par courriel, à l'adresse page 16.



La demande de contrat est fournie avec le livret d'accueil.



Tout dossier incomplet sera retourné.



Pour l'appel d'offres FET21, l'agence Nord-Est est votre seul interlocuteur.

Parcours de contractualisation : étape 3

3 Notification de la date projetée de prise d'effet

Notification de la date projetée de prise d'effet :

Après ou concomitamment à l'envoi de la demande contrat, je notifie à EDF OA la **date projetée de prise d'effet** :

- Avec un **préavis de 15 jours**
- Par voie postale ou par voie dématérialisée
- Celle-ci étant la plus tardive des 4 dates suivantes :
 - date projetée de prise d'effet notifiée par le Producteur ;
 - 1^{er} du mois qui suit la date projetée de prise d'effet notifiée par le Producteur, si celle-ci n'est pas un 1^{er} de mois ;
 - 1^{er} du mois qui correspond ou qui suit la date de notification de prise d'effet projetée augmentée de 15 js ;
 - 1^{er} du mois qui suit la date de signature figurant dans l'Attestation de conformité, si celle-ci n'est pas un 1^{er} de mois.

Report de la date projetée de prise d'effet :

La date projetée de prise d'effet peut être reportée une seule fois. Pour cela, j'annule la 1^{ère} notification au plus tard 48h avant la date projetée initiale, puis notifie une nouvelle date projetée de prise d'effet.

Attention : Le contrat ne pourra pas prendre effet à une date antérieure à la date de constat figurant sur l'attestation de conformité.



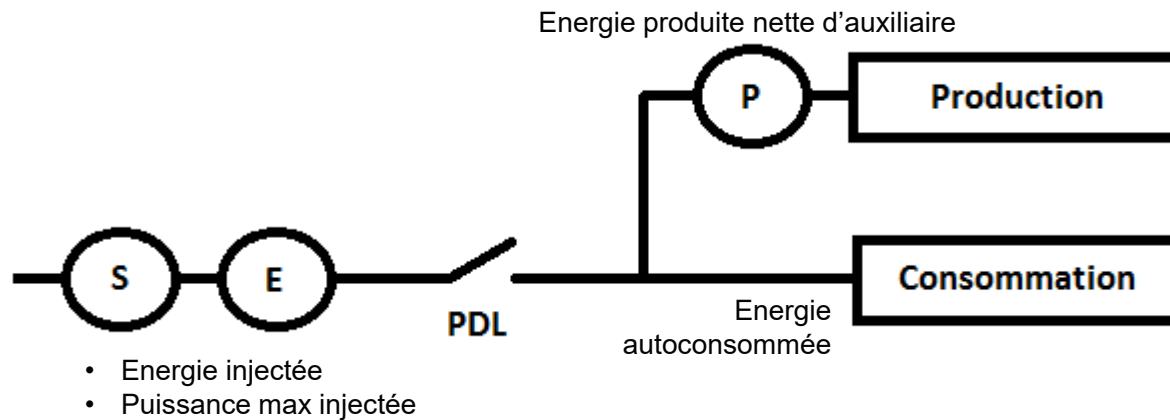
Pour l'appel d'offres FET21, l'agence Nord-Est est votre seul interlocuteur.

Parcours de contractualisation : étape 4

4 Mise en service du raccordement

Afin de pouvoir transmettre les **données de comptage nécessaires au calcul de mon complément de rémunération** je fais installer par mon gestionnaire de réseau **autant de compteurs que nécessaires**.

Je prends rendez vous avec mon **gestionnaire de réseau** pour mettre en service le raccordement de mon installation.



Les données suivantes doivent être communiquées à EDF OA via mon gestionnaire de réseau :

- Energie autoconsommée
- Energie injectée
- Energie produite
- Puissance maximum injectée sur une année

Parcours de contractualisation : étape 5

5 Achèvement de l'installation et attestation de conformité

- ◆ J'achève mon installation (= **date de fourniture de l'attestation de conformité**) dans un délai de 36 mois à compter de la date de désignation. Dans le cas contraire, je me rapproche d'EDF OA afin de connaître les démarches à mettre en œuvre.
- ◆ Conformément au paragraphe 6.5 du cahier des charges de l'appel d'offres, je fais réaliser à mes frais, par un organisme agréé, un contrôle de l'installation constatant sa conformité au regard des caractéristiques déclarées dans le dossier de réponse à l'appel d'offres.
- ◆ En cas de réserves émises par cet organisme, je réalise les actions permettant de lever ces réserves et le mandate à nouveau jusqu'à l'obtention d'un avis vierge de toute réserve.
- ◆ Cet organisme de contrôle me délivre une attestation lorsque mon installation est achevée conformément à ma candidature.
- ◆ Je peux mettre mon installation en service seulement après avoir fourni mon attestation de conformité, ainsi que l'évaluation carbone, et, le cas échéant, le certificat établi par un commissaire aux comptes ou un expert.



Cf. question « À quel bureau de contrôle dois-je m'adresser pour la réalisation de l'attestation de conformité de mon installation? » page 15



La prise d'effet du contrat est subordonnée à la fourniture de cette attestation de conformité (vierge de toute réserve) accompagnée de l'évaluation carbone et du certificat établi par un commissaire aux comptes ou un expert le cas échéant.

Parcours de contractualisation : étape 6

6 Signature du contrat de complément de rémunération

- ◆ EDF OA met à ma disposition le contrat, sous réserve de la complétude de la demande de contrat transmise.
- ◆ Je paraphe et signe :
 - ✓ deux exemplaires des conditions particulières et ses annexes
- ◆ Je retourne ces documents par courrier à EDF OA (dont l'adresse figure page 16) ; je conserve l'exemplaire des conditions générales.
- ◆ EDF OA me renvoie:
 - ✓ mon exemplaire des conditions particulières et de ses annexes signés par les deux parties.



La durée du contrat est assujettie au délai d'achèvement de l'installation conformément au cahier des charges de l'appel d'offres.

Le modèle de contrat (conditions générales et particulières) est disponible sur le site internet www.edf-oa.fr

Parcours de contractualisation : étape 7

7 Facturation et règlement

◆ Mensuellement, à compter de la date d'effet de mon contrat de complément de rémunération, j'établis et transmets à EDF OA ma facture (ou mon avoir) sur la base des données de facturation transmises par le gestionnaire de réseau via EDF OA selon les modalités définies aux conditions générales de mon contrat de complément de rémunération. EDF OA émet alors un règlement par virement bancaire à l'ordre du titulaire du contrat. En cas d'avoir émis par le producteur, ce dernier émet le règlement correspondant par virement bancaire à EDF OA.

En cas de transmission d'avoir, je demande à EDF OA son RIB afin de pouvoir émettre le règlement.

◆ En début d'année civile, j'établis et transmets à EDF OA ma facture ou mon avoir de régularisation annuelle correspondant à la différence entre le complément de rémunération annuel et la somme des compléments de rémunération mensuels effectivement versés sur l'année civile écoulée, majorée le cas échéant de la prime de non-production aux heures de prix spot négatifs, tel que défini dans les conditions générales de mon contrat. En cas de régularisation positive, EDF OA émet alors un règlement par virement bancaire à l'ordre du titulaire du contrat.

En cas de régularisation négative, je demande à EDF OA leur RIB afin de pouvoir émettre un virement.

Attention : La quantité d'énergie consommée par les auxiliaires nécessaires au fonctionnement de l'installation en période de production ou que le Producteur consomme lui-même ne doit pas excéder 10% de la production totale annuelle.



La première facture ne pourra être émise qu'après signature du contrat de complément de rémunération par les deux parties.

Toute facture incorrecte sera retournée.

Check-list des démarches

Pour toute modification (puissance, exploitant...), je demande l'accord du Préfet de Région

Actions		Fait	Date
1	J'effectue ma demande de raccordement auprès du gestionnaire de réseau dans un délai de 3 mois		
2	Je reçois l'accusé de réception de ma demande de raccordement envoyé par le gestionnaire de réseau		
3	Je communique à EDF OA mon numéro de contrat d'accès au réseau : Formulaire + avis de situation au répertoire SIREN du siège social et de celui de l'installation		
4	Je fais réaliser la mise en service du raccordement de mon installation au réseau		
5	Je fais réaliser, par un organisme agréé, une attestation de conformité qui confirmera le respect du cahier des charges de l'appel d'offres éolien terrestre et la conformité de l'installation aux éléments mentionnés dans mon offre de candidature.		
6	Je complète la demande de contrat, et, pour toute modification, je joins l'accord du Préfet de Région (ou du ministre chargé de l'énergie)		
	Je réunis les pièces à joindre à la demande de contrat		
	J'envoie ma Demande de Contrat de Complément de Rémunération et les pièces jointes à EDF OA par courrier recommandé avec accusé de réception au plus près de l'achèvement de mon installation.		
	Je notifie à EDF OA la date projetée de prise d'effet avec un préavis de 15 jours		
7	Je réceptionne le contrat en 2 exemplaires originaux élaborés par EDF OA		
8	Je paraphe et signe les deux exemplaires du contrat, puis je les retourne par courrier à EDF OA		
9	Je réceptionne par courrier mon exemplaire original du contrat envoyé par EDF OA signé par les deux parties		
10	J'émet ma première facture sur la base des données de facturation et la transmets à EDF OA		

Questions - Réponses (1/2)

Sous quel délai dois-je effectuer ma demande de raccordement auprès du gestionnaire de réseau ?

En application de l'article 6.1 du cahier des charges de l'appel d'offres, vous devez effectuer votre demande de raccordement maximum 3 mois après la date de désignation du lauréat.

Quel dispositif de comptage dois-je faire installer par le gestionnaire réseau ?

L'installation doit disposer de dispositifs de comptage dédiés permettant de calculer les **quantités produites**, les **quantités autoconsommées** et les **quantités injectées** (et les quantités soutirées le cas échéant).

Comment va m'être transmis mon contrat de complément de rémunération ?

Votre contrat vous sera transmis par courrier. Le modèle de contrat sera disponible sur le site internet <https://www.edf-oa.fr> lorsqu'il sera validé par les instances compétentes.

A quelle date prend effet mon contrat de complément de rémunération ?

La date d'effet du contrat est au choix du producteur et doit être nécessairement un 1^{er} de mois. Elle est subordonnée à la fourniture de l'attestation de conformité et est postérieure à la date où le producteur adresse cette attestation à EDF OA.

Questions - Réponses (2/2)

À quel bureau de contrôle dois-je m'adresser pour la délivrance de mon attestation de conformité?

Conformément à l'article Art. R. 311-34. du Code de l'Energie, les organismes de contrôle ont été agréés par 6 arrêtés du ministre chargé de l'énergie publiés au Journal officiel de la République française entre décembre 2017 et avril 2019.

Les organismes agréés sont : Apave, Bureau Veritas, Dekra, Qualiconsult, Alpes Contrôles et Socotec Equipements.

A quel moment dois-je éditer ma 1^{ère} facture ?

La 1^{ère} facture ne pourra être émise qu'après signature de votre contrat de complément de rémunération par les deux parties. Vous devrez l'établir au plus tôt un mois après la date d'effet de votre contrat.

A quel moment puis je commencer à produire ?

Je peux commencer à produire après avoir transmis à EDF OA mon attestation de conformité (accompagnée de l'évaluation carbone et, le cas échéant, du certificat établi par un commissaire aux comptes ou un expert.

Adresse utiles

Pour quoi ?

Qui contacter ?

Pour établir ma demande de raccordement.



Enedis

<http://www.enedis.fr>

Ou autre GRD

<http://listegr.d.adeef.fr>

Pour établir ma demande de raccordement en vue de conclure un Contrat d'Accès au Réseau de Transport (CART-I).



RTE

<http://www.rte-france.com>

Pour les échanges relatifs à mon contrat de complément de rémunération FET21.



Par courrier électronique :

dst-cspas-obligations-achat-nord-est@edf.fr

Par courrier :

**EDF Obligations d'Achat - Agence Multi-filières Nancy - FET21 -
TSA 90071 - 93 736 BOBIGNY CEDEX 9**



Merci de privilégier les courriers électroniques pour les échanges avec EDF OA.



Dans le cadre des missions de service public prévues par l'article L.314-1 du code de l'énergie, EDF est tenue d'acheter l'électricité produite par certaines installations dont l'Etat souhaite encourager le développement, à des conditions définies par les pouvoirs publics.